



AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2025 est complété et déposé au bureau du soussigné au 810, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 07 février 2025.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 10 mars 2025.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cents dollars (300,00 \$) sont payables en six versements payables respectivement le 10 mars 2025, le 12 mai 2025, le 12 juin 2025, le 14 juillet 2025, le 15 septembre 2025 et le 15 octobre 2025.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 30^{ième} jour de janvier 2025,

Lyne Rivard
Directrice générale et
greffière-trésorière